

l'union des délégués des autres puissances dans l'œuvre de pacification grâce à l'échange périodique de renseignements et à la possibilité de se consulter et d'examiner ces diverses propositions.

Certains projets favorisaient la formation de comités, non pas tant en vue d'assurer la participation aux pourparlers que de poursuivre les entretiens et maintenir les relations entre le Conseil des ministres des Affaires étrangères et les autres alliés. Ces comités proposés portaient le nom de comités de renseignements et de consultation. Tous les plans comportent l'établissement d'autres comités, composés d'un nombre variable de membres, et chargés d'étudier des questions soit d'intérêt général, soit d'intérêt particulier. Toutes les propositions que les suppléants ont étudiées, bien qu'elles comportent des consultations et des études par diverses méthodes de la part des alliés associés, ne semblent pas autoriser d'autre organisme que le conseil des ministres des Affaires étrangères à participer effectivement à l'élaboration véritable du traité de paix.

A notre connaissance aucun des plans ne stipule qu'on mettra une partie quelconque du projet de règlement à la disposition des alliés associés, pour examen ou révision, à un moment quelconque avant la convocation de la conférence générale de la paix. Je ne crois pas devoir exposer en détail ces diverses propositions. Je vous donnerai plutôt une idée de l'appréciation générale que nous en avons faite en tant qu'elles satisfont ce que nous tenons pour des conditions essentielles. Cependant, je vous parlerai tout d'abord d'un de ces plans, c'est-à-dire du plan des Soviets auquel l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a fait allusion et qu'il est plus facile de discuter parce qu'on l'a publié dans les journaux. C'est pourquoi je suis plus en état de le traiter à fond que les autres sur lesquels j'ai obtenu des renseignements de notre haut commissaire à Londres et aussi de nos ambassadeurs à Washington et à Paris.

Les propositions soviétiques, comme d'autres, comportent l'établissement d'un comité pour l'échange de renseignements et d'opinions. D'après le plan des Soviets, il s'agit d'un comité permanent des suppléants. Ce comité serait autorisé à communiquer des renseignements, à recueillir des avis et à discuter des sujets particuliers avec les Etats intéressés. Il aurait aussi le pouvoir d'établir des comités spéciaux *ad hoc* chargés de l'étude de certaines questions. Le comité permanent doit en somme poursuivre des consultations d'après les méthodes employées par les suppléants spéciaux à Londres.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Ce qu'il y a de plus original et, du point de vue canadien, de plus répréhensible dans le plan soviétique, c'est la distinction qu'il établit entre les Etats associés ayant un intérêt direct et ceux qu'il considère comme n'ayant pas d'intérêt direct. J'imagine que c'est en exécution de l'engagement que les Russes ont pris à Yalta et à Potsdam de se consulter avec des Etats directement intéressés.

M. L'ORATEUR: Règlement! Je regrette d'interrompre l'honorable député mais il a parlé quarante minutes.

Des VOIX: Continuez!

Le très hon. M. ST-LAURENT: Merci. J'ai encore là-dessus quelques renseignements qui intéresseront peut-être la Chambre.

Le plan russe considère comme directement intéressés les pays qui ont été occupés durant la guerre, c'est-à-dire la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, le Danemark, la Norvège, la Pologne, la Bélorussie, l'Ukraine, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Grèce et l'Albanie. Les autres, considérés comme n'ayant pas d'intérêt direct, sont les pays du Commonwealth et le Brésil. Les pays directement intéressés prendraient part aux pourparlers et à l'étude des questions qui leur seraient soumises par les suppléants spéciaux; quant aux autres pays, ils ne pourraient y assister qu'en observateurs.

Or ce plan, à mon avis, comporte une définition étrange et inadmissible des pays directement intéressés. Le suppléant soviétique inclut parmi les pays ayant un intérêt direct l'Albanie et le Luxembourg mais exclut le Canada. Je ne puis concevoir que les autorités soviétiques s'attendent que nous prenions au sérieux une distinction qui eût ce résultat. Le représentant soviétique à Londres qui a présenté ce point de vue aux suppléants spéciaux est M. Gousev, qui a été ministre des Soviets au Canada en 1942 et en 1943. M. Gousev ne peut donc se méprendre sur la nature de la part qu'a prise le Canada à la défaite de l'Allemagne ni sur l'intérêt que nous portions à la défaite de l'Allemagne. Peut-il vraiment croire qu'un pays qui lève un million d'hommes, dont plus de la moitié ont servi dans les zones de combat durant la guerre contre l'Allemagne, a contribué moins sensiblement à la défaite de l'Allemagne que l'Albanie et le Luxembourg? De tous ceux qui composent l'administration soviétique, c'est celui qui est le mieux à même de juger du rôle industriel du Canada dans la guerre, car c'est pendant son séjour officiel à Ottawa qu'ont été inaugurées les négociations qui ont conduit à la livraison, sous le régime de l'aide mutuelle, de matériel de guerre à l'U.R.S.S. pour une valeur de \$167,255,000. Nous étions heureux de fournir ces armes à l'Union soviétique et nous n'oublierons jamais l'usage